



Yaoundé, le 17 AOUT 2023

**23 - 8 12**  
DECISION N° /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jorez  
*6 0 0*

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023, POUR L'ACQUISITION  
DE L'APPLICATION DE GESTION ET DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE  
(BUDGETAIRE) A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET  
DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2023.**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu la Constitution ;**

**Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;**

**Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance  
dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**

**Vu la Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités  
Publiques ;**

**Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du  
Cameroun pour l'Exercice 2023 ;**

**Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de  
l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;**

**Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence  
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**

**Vu La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des  
Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août  
2013;**

**Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**

**Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence  
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**

**Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable  
auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;**

**Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les  
Services déconcentrés du Ministère des Finances ;**

**Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la  
passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;**

**Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des  
Marchés Publics ;**

**Vu La Circulaire n°0000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Loi  
de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques  
pour l'Exercice 2023 ;**

**Vu La Décision n°23-769/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant  
constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence**

Vu La résolution N°1 du 21 juin 2023, portant adoption du collectif budgétaire de l'ANTIC, exercice 2023 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 21 juin 2023, pour l'acquisition de l'Application de Gestion et de Pilotage de la Performance (Budgétaire) à l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercice 2023 ;

Considérant la correspondance datée du 07 Aout 2023, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offre National Ouvert en Procédure d'Urgence N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 21 juin 2023, exercice 2023.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 21 juin 2023, pour l'Acquisition de l'Application de Gestion et de Pilotage de la Performance (Budgétaire) à l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercice 2023, est attribué ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
Acquisition de l'Application de Gestion et de Pilotage de la Performance (Budgétaire) à l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercice 2023.	SOCIETE ITECH Sarl B.P : 15346 Yaoundé, Tel: 696850538/ 222231560/ 222230931	<i>Soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations</i>	Vingt-quatre millions cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-trois (24 174 823) FCFA

**Article 2** : Ladite Structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement des projets de Lettre-Commandes y relatifs.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

***LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ANTIC***

**AMPLIATIONS**

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

